



DÉCISION DU MAIRE
MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE,
INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN
SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION URBAINE

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé pour publication le 27 décembre 2022 à Ouest France 44 et à Presse Océan 44 concernant le marché de fourniture, d'installation et de maintenances d'un système de vidéoprotection urbaine,

Vu la date limite de réception des offres fixée 03 février 2023,

Vu les offres reçues dans le délai mentionné ci-dessus des entreprises suivantes : Delta Sécurité Solutions, Sade Télécom, SNEF, Spie Citynetworks, Citéos Nantes et Inéo Infracom,

Considérant que toutes les offres sont complètes et répondent aux exigences du marché,

Vu l'article 3.6 du règlement de consultation fixant comme suit les critères de jugement des offres : Valeur technique 60% et Prix 40%,

Vu le classement effectué par le maître d'œuvre (société Solarisq) après analyse des offres : 1 Inéo Infracom, 2 Spie Citynetworks, 3 Citéos Nantes, 4 SNEF, 5 Sade Télécom et 6 Delta Sécurité Solutions

Considérant que la proposition faite par le maître d'œuvre de retenir l'entreprise Inéo Infracom a reçu l'avis favorable du bureau municipal technique,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché de fourniture, d'installation et de maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine à la société Inéo Infracom dans les conditions financières suivantes :

-fourniture et installation du système de vidéoprotection urbaine : 126 322,03 € HT

-maintenance du système de vidéoprotection urbaine : 15 003,75 € HT répartis comme suit : 1^{ère} année 9 103,21 € HT et 2^{ème} année 5 900,54 € HT.

Article 2 : L'acte d'engagement est joint à la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 4 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 11 avril 2023

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



2 Rue Saint-Jean,
44810 HERIC

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture, installation et maintenance
d'un système de vidéoprotection urbaine

ACTE D'ENGAGEMENT

Procédure adaptée

soumis aux articles L. 2123-1 du Code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des offres : **Vendredi 3 février 2023 à 12h00**



ZA du MOULIN
1 rue du Meunier
44880 SAUTRON
E-Mail : contact@solarisq.com

SOMMAIRE DU LOT

Marché n°2022-12

4 ACTE D'ENGAGEMENT (AE)	3
<i>4.1 Identification de l'acheteur</i>	<i>3</i>
<i>4.2 Identification du co-contractant</i>	<i>4</i>
<i>4.3 Dispositions générales</i>	<i>5</i>
4.3.1 Objet.....	5
4.3.2 Mode de passation.....	5
4.3.3 Forme de contrat.....	5
4.3.4 Prix.....	5
4.3.5 Durée et délais d'exécution.....	5
4.3.6 Paiement.....	5
4.3.7 Signature.....	6
<i>Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur</i>	<i>7</i>
<i>Nantissement ou cession de créances</i>	<i>9</i>
<i>Annexe n° 1 : désignation des co-traitants et répartition des prestations</i>	<i>10</i>

4 ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

4.1 Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : MAIRIE DE HÉRIC

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Nort-sur-Erdre

Renseignements juridiques et Marchés :

- Monsieur/Madame Jean-Christophe LYONNET
- mail : jean-christophe.lyonnet@heric.fr

4.2 Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services - et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M Thomas LEROY
Agissant en qualité de Directeur d'Agence

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société INEO INFRACOM sur la base de son offre ;
Nom commercial et dénomination sociale INEO INFRACOM
Adresse 5 Rue Ampère - BP 74203 - 44240 La Chapelle sur Erdre
Adresse électronique infracom.ouest.ineo@equans.com
Numéro de téléphone 0251804900 Télécopie
Numéro de SIRET 409 867 942 00404 Code APE 4222Z
Numéro de TVA intracommunautaire FR22409867942

Le mandataire (Candidat groupé),
M
Agissant en qualité de
désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,
À exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

4.3 Dispositions générales

4.3.1 Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

4.3.2 Mode de passation

La procédure de passation est la Procédure adaptée.

4.3.3 Forme de contrat

Les prestations sont groupées en lot unique.

4.3.4 Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Pour les prestations de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection urbaine :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
Lot unique	126.322,03 €	25.264,41 €	151.586,44 €	Cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt six euros et quarante quatre centimes
Total	126.322,03 €	25.264,41 €	151.586,44 €	Cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt six euros et quarante quatre centimes

Pour la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine du Lundi au Vendredi :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
1 ^{ère} année de maintenance	9.103,21€	1.820,84€	10.923,85€	Dix mille neuf cent vingt-trois euros et quatre-vingt cinq centimes
2 ^{ème} année de maintenance	5.900,54€	1.180,11€	7.080,65€	Sept mille quatre-vingt euros et soixante-cinq centimes
Total	15.003,75€	3.000,75€	18.004,50€	Dix-huit mille quatre euros et cinquante centimes

4.3.5 Durée et délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini au CCAP.

4.3.6 Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : INEO INFRACOM
pour les prestations suivantes :
- Domiciliation : BNP PARIBAS PARIS A CENTRALE
- Code banque : 30004 Code guichet : 00828 N° de compte : 000100089996 Clé RIB : 76
IBAN : FR76 3000 4008 2800 0100 8999 676
BIC : BNPAFRPPXXX

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
 les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

4.3.7 Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Fait en un seul original.

**Thomas
LEROY** Signature
numérique de
Thomas LEROY
Date : 2023.04.06
14:53:24 +02'00'

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) retenue(s)

Prestation(s)	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Montant prestation fourniture et installation d'un système de vidéoprotection urbaine	126 322,03	25 264,41	151 586,44

Le montant de cette prestation par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT : 126 322,03 Euros
 Montant TTC : 151 586,44 Euros
 TVA (taux de 20...%) : 25 264,41 Euros

Soit en toutes lettres : Cent cinquante et un mille cinq cent quatre vingt six euros et quarante quatre centimes

La présente offre est acceptée

À HÉRIC
 Le 11/04/2023

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 25/05/2020



le Maire,
 Jean-Pierre JOUTARD

Prestation(s)	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Montant total de la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine (année 1 + année 2)	15 003,75	3 000,75	18 004,50

Le montant de cette prestation par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT : 15 003,75 Euros
 Montant TTC : 18 004,50 Euros
 TVA (taux de 20...%) : 3 000,75 Euros

Soit en toutes lettres : Dix huit mille quatre euros et cinquante centimes

La présente offre est acceptée

À HÉRIC
 Le 11/04/2023

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 25/05/2020



le Maire,
 Jean-Pierre JOUTARD

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

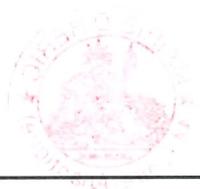
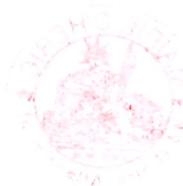
À

Le

Signature ¹

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat).



Nantissement ou cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

..

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

..

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

..

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

..

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

À

Le

Signature ¹

Annexe n° 1 : désignation des co-traitants et répartition des prestations

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-11 MARCHÉ PUBLIC VIDEOPROTECTION URBAINE

Date de transmission de l'acte : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2023

Numéro de l'acte : 20230413-26 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230411-20230413-26-AR

Date de décision : 11/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)